

Conseil Municipal du 3 octobre

SEM Le Grand Axe

Vente de 17 logements à Aiton pour se désendetter

Annoncée par le Maire lors du discours des vœux 2005 de la Municipalité aux Saint-Marcellinois, la vente des logements construits par la SEM Le Grand Axe dont la ville de Saint-Marcellin est actionnaire est effective depuis janvier 2005.

“Ainsi, la SEM dont la ville est l’actionnaire majoritaire poursuit son désendettement. Cette vente approuvée par le commissaire au plan, conjuguée aux efforts consentis antérieurement, permettront le règlement définitif du plan de continuation. Ainsi, la ville et ses contribuables n’auront pas aider la SEM !”, rappellent le Maire JM.Revol, J-Y.Balestas et A-M. Rey, représentants du Conseil municipal à la SEM Le Grand Axe.

Un long fleuve pas tranquille

Le dépôt de bilan de la SEM avait eu lieu le 4 avril 1996 auprès du Tribunal de Commerce de Grenoble, date à laquelle s’ouvrait la procédure de redressement judiciaire.

Le 4 décembre 1997, le Tribunal de Commerce adoptait définitivement le plan de redressement proposé par le Conseil d’Administration de la SEM.

La préoccupation première des administrateurs JM. Revol et JY.Balestas a été de réduire les charges de fonctionnement. Ainsi en trois années seulement, une économie annuelle de 770 000F avait été réalisée sur les frais de structure.

Puis n’y suffisant pas ces administrateurs représentant le Conseil Municipal rencontrèrent, avec la Fiduciaire de France, chacun des partenaires financiers de la SEM, afin de renégocier tous les emprunts. A force de négociations, ils obtenaient l’abandon de 7,5 millions de francs de pénalités et d’intérêts !

De la même manière, les emprunts avaient été renégociés pour être ramenés à un taux plus conforme aux règles du marché financier, étant proposé que les créanciers soient payés sur 10 ans.

Des mesures drastiques pour épargner les contribuables saint-marcellinois

En octobre 1997, la Ville avait dû racheter au prix fort la ZAC des Echavagnes, 57 000 m² au prix de 7 798 827 F HT. Le CEPME avait ici abandonné 800 000F d’intérêts de retard courus.

Au 31 décembre 1998, et malgré les mesures de rigueur prises, la SEM devait encore 28 millions de F fin 1997 contre 47 359 985 F deux années plus tôt.

En 1998, un compromis de vente visant à pérenniser les emplois de l’entreprise de transport Mocellin tout en conciliant les intérêts financiers de la SEM, et donc de la Ville actionnaire, était trouvé.

En 2002, la SEM vendit les logements du peloton autoroutier de St-Marcellin situés avenue de Chatte à la société dauphinoise d’habitat, SDH.

Coup double ! La SEM poursuivait son désendettement et la ville économisait du même coup annuellement 950 000F sur son budget.

Faire face aux 620 000€ d'échéances du plan

Fin 2004, restait donc en suspens le dossier immobilier Aiton, où des travaux considérables estimés à 375 000€ étaient à entreprendre.

“La SEM n’a pas la capacité financière de réaliser de tels investissements et se faisant fort de réaliser les objectifs du plan de continuation adopté par le Tribunal de Commerce”, précisait les élus lors du rapport de présentation annuel des comptes de la SEM le 11 octobre 2004 en Conseil Municipal.

De fait, le Conseil d’administration de la SEM était contraint de vendre ce bien immobilier. Ce fut fait le 10 janvier 2005 au prix de 650 000€.

La ville et ses contribuables n’auront pas aider la SEM

Compte tenu des remboursements restant à effectuer de 2005 à 2008 auprès de ses créanciers, plus de 620 000€, et sans cette vente la SEM aurait connu en 2006, 2007 et 2008 une trésorerie très largement négative.

Par ailleurs et enfin, suite à la saisine de la justice en 1995 par la Chambre Régionale des Comptes et à la condamnation définitive par la Cour de Cassation des personnes mises en cause, en novembre 2004, Ville et la SEM obtiendront donc réparation des préjudices, un peu plus de 500 000€.

Enfin, même si les banques qui ont prêté à la SEM poursuivent toujours aujourd’hui les actions contre la Ville auprès des tribunaux, administratif et civil, en vue d’obtenir le remboursement anticipé des prêts, l’avenir s’est très nettement éclairci. *“La SEM sort du tunnel”,* soulignent de concert JY.Balestas, AM. Rey et JM. Revol.

Pour compléter votre information, lire le rapport de la chambre régionale des comptes, en consultant le site internet : <http://www.ccomptes.fr>

Cliquez sur Chambres régionales des comptes puis sur “recherche documentaire” et tapez “sem grand axe”.

Cliquer en premier lieu sur “les deux documents” puis sur “SEM - Société d’économie mixte Le Grand Axe - St-Marcellin”